Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSULAT GENERAL DE FRANCE A TANANARIVE

SERVICE SOCIAL

PROCES-VERBAL DU
CONSEIL CONSULAIRE POUR LA PROTECTION ET L'ACTION SOCIALE

Le Conseil consulaire pour la protection et l'action sociale (CCPAS), présidé par Monsieur Alain FORTIN , consul général, s'est tenu le lundi 19 novembre 2018, à 08 h 10 dans les locaux de l'Ambassade de France à Tananarive.

Participants présents :

-M Alain FORTIN, consul général
-M Jean- Hervé FRASLIN, vice-président du conseil consulaire, conseiller consulaire
-Mme Rachelle DUCAUD, conseillère consulaire
-M Jean-Daniel CHAOUI, conseiller consulaire
-Mme Annick RAHARIMANANA, conseillère consulaire
-Mme Lydie BODET, chef du service social
-Mme Fatoumata WAGUE, Responsable Adjointe du service social
-Dr Cédric BELLEVILLE, médecin chef du centre médico-social
-Mme Michelle KEYZER, VI assistante sociale
-Mme Nadia HOAREAU, secrétaire aux affaires sociales
-Mme Sylvie BUREL, secrétaire aux affaires sociales
-Mme Ginette JEANNODA, représentante Français du monde
-M Harry LANGLOIS, président de l'association française de solidarité de Tananarive (AFST)
-M Philippe CASTELLAN, président de l'association enfants français de Madagascar (EFM)
-Mme Lina LEUNG, consule honoraire d'Antsirabe
- M Gérard SCHOUMACHER, consul honoraire de Fort Dauphin
-Mme Virginie BRET, consule honoraire de Mananjary
-M Christian FUARD, consul honoraire de Tamatave
-M Jackie MELARD, consul honoraire de Tuléar

Membres excusés :
-Mme Geneviève TADJER-FARAJALLAH, conseillère consulaire
-M Sébastien JAUNATRE, chef de chancellerie
-Mme Valérie BONICI, protection des français
-M Frédéric LOPAT, consul honoraire Sambava
-M Daniel LOZES, consul honoraire Diégo
-M Ikbalhoussen KARIM, consul honoraire de Majunga
-M Alain SCHMALTZ, consul honoraire de Nosy bé
-M Jean-Jacques RAVELLO, consul honoraire de Sainte-Marie

Rappel des recommandations d'usage en matière de stricte confidentialité des débats et présentation de l'ordre du jour :

I. Compte rendu d'activité et financier 2018
II. Budget Prévisionnel 2019
III. Subventions aux organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES)
IV. Action du centre médico –social
V. Questions diverses.

I. COMPTE RENDU D'ACTIVITE ET FINANCIER 2018

Le budget d'aide sociale attribué au CCPAS de Tananarive pour l'année 2018 est de **580 382 €**

- Allocation de solidarité : **197** bénéficiaires; Montant **260 326 ,00 €**
- Allocations adultes handicapés : **102** bénéficiaires; Montant **208 821,65 €**
- Allocations enfants handicapés : **30** bénéficiaires; Montant **61 319,00 €**
- Secours mensuels spécifiques enfants (SMSE) : **8** bénéficiaires; Montant **4 914,00 €**
- Secours occasionnels et aides exceptionnelles : **45 000 €**

Au cours de l'année suite à un décès et un départ, la somme de **1 279, 43 € un rétablissement de crédit a pu être dégagé (remboursement du trop-perçu).**

- Total du budget disponible en 2018 : **553 598€ (dont 1ère délégation 256 009 € + 2ème délégation 270 835 € + 26 754 € 3ème délégation demandée).**

Il est rappelé que le service social intervient en faveur de nos compatriotes, sur un territoire plus grand que la France. Les situations de nos compatriotes en difficulté sont traitées lors d'entretiens au consulat ou de visites à domicile à Tananarive et en province durant les missions. Afin d'être en mesure d'apporter un soutien indispensable à de nombreux compatriotes en difficulté très éloignés du consulat, un nombre important de situations est traité à distance en lien avec nos consuls honoraires, les OLES de province et les établissements scolaires.

- **688** personnes ont bénéficié d'un entretien individuel au consulat.
- **167** personnes ont bénéficié d'une visite à domicile lors des **9** missions menées en province et **24** visites à Tananarive.
- Plus de **2018** demandes ont été traitées par téléphone et par courriels en lien avec nos consuls honoraires, les établissements scolaires et les OLES.

9 missions du service social, des bourses et du CMS ont été effectuées au cours de l'année 2018.

Tableau des missions

DATE	Villes	Observation
19 au 23 février 2018	MAJUNGA	mission médico-sociale + bourses scolaires
12 au 16 mars 2018	TAMATAVE	mission médico-sociale + bourses scolaires
19 mars au 23 mars 2018	TULEAR	mission médico-sociale + bourses scolaires
24 au 27 mars 2018	MORONDAVA	mission protection des français (décès à Morondava)
04 juin au 08 juin 2018	FORT DAUPHIN	mission sociale + CMS
10 juin au 15 juin 2018	NOSY BE	mission bourses scolaires
18 juin au 22 juin 2018	DIEGO	mission bourses scolaires
20 juin au 22 juin 2018	NOSY BE	mission médico-sociale
27 juin au 29 juin 2018	DIEGO	mission médico-sociale
TOTAL		**9**

Ces missions sont l'occasion chaque année de souligner l'excellent travail effectué par nos consuls honoraires auprès des Français en difficulté en complément et en soutien du service social. L'étroite collaboration maintenue sur l'ensemble du territoire avec nos partenaires (établissements scolaires, organismes de formation, OLES, élus, associations) permet de conforter les actions menées en faveur de nos compatriotes les plus démunis.

Dans le contexte malgache, le service social s'efforce de répondre sur l'ensemble du pays, aux besoins vitaux des familles sachant que la très grande pauvreté n'épargne aucunement nos compatriotes en grande majorité bi-nationaux. Les axes d'intervention principaux sont l'accès aux soins, la subsistance alimentaire, les difficultés éducatives et familiales (nombre très importants de familles monoparentales) et à un moindre niveau l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle.

Dans le domaine de l'accès aux soins de nos ressortissants les plus démunis, le service social travaille en très étroite collaboration avec le Centre Médico-Social de l'Ambassade, outil indispensable au service de nos compatriotes les plus démunis.

M. CHAOUI, conseiller consulaire, indique que les conseillers consulaires n'ont pas connaissance du montant de l'enveloppe allouée aux missions. Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Vice-président du Conseil consulaire constate qu'aucune mission n'a été effectuée en province au second semestre.
Le Consul Général répond que la programmation des missions dépend des possibilités budgétaires et de la disponibilité des agents.

Monsieur CHAOUI demande le montant de l'année 2017 pour le budget du CCPAS afin d'analyser l'évolution de l'enveloppe. Madame Lydie BODET, responsable du service social, lui répond que le budget alloué était de 640 022€ en 2017 et que le taux de base était de 166€

en 2017. Ce dernier fait donc remarquer une baisse du budget d'environ 60 000€. Madame BODET lui répond que le nombre de bénéficiaires était plus élevé en 2017 (212 contre 197 en 2018) et que le taux de base est de 159€ cette année.

M. FRASLIN, relève le caractère inéquitable de la répartition des secours attribués entre la province et la capitale. La part des aides allouées aux Français de province est très inférieure à leur part dans la population globale des Français de Madagascar alors que nous savons que la pauvreté touche davantage ceux qui habitent en province que ceux qui habitent la capitale. Il apparaît clairement que les Français de Tananarive ont un accès plus facile au service social du Consulat et aux soutiens des OLES. Cette iniquité s'aggrave avec la réduction du nombre de missions en province du service social.

Mme Marie Annick RAHARIMANANA, conseillère consulaire à Majunga ainsi que M. Gérard SCHUMACHER, Consul honoraire de Fort-Dauphin remercient le CMS et le service social qui ont bien œuvré sur le terrain lors des missions dans ces deux localités. Monsieur SCHUMACHER souligne qu'il n'y a pas beaucoup de demandes de secours occasionnels à Fort-Dauphin. Il indique qu'il y a surtout des cas d'urgence et que les affaires sont traitées à distance (tel. messagerie) avec le service social. M. FRASLIN cite plusieurs familles de Fort-Dauphin, de Manakara et de Fianarantsoa qui relèveraient de secours occasionnels mais n'en bénéficient pas. M. Christian FUARD, Consul honoraire à Tamatave soulève l'isolement des ressortissants en périphérie des villes et les obstacles pour se déplacer vers la capitale. Mme BODET précise qu'il y a beaucoup de questions juridiques soulevées par nos compatriotes, ces personnes sont alors dirigées vers un avocat ou vers le CMS lorsqu'il s'agit d'urgences médicales. Le Docteur BELLEVILLE, médecin-chef du CMS souligne qu'il est souvent confronté à des personnes qui refusent toute prise en charge et tout déplacement à leur domicile. Or, à Tananarive ils ont moins ce problème car les gens sont plus réceptifs et adhèrent à l'accompagnement médical proposé.

M. FRASLIN, souligne la faible activité des OLES en province ce qui prive les compatriotes de bénéficier de l'aide des associations en concertation avec le service social. A Tananarive par exemple, l'AFST peut faire des avances dans le cadre de secours occasionnels octroyés par le service social et le consulat procède ensuite à un remboursement des sommes avancées. Or, la faible capacité opérationnelle des associations en province conduit à une disparité de situations entre nos ressortissants selon qu'ils vivent à Tananarive ou en province. Il faudrait réfléchir sur l'adaptation du dispositif de réponse aux besoins de secours occasionnels en province.

Mme Virginie BRET, Consule honoraire à Mananjary indique que deux situations de familles en difficulté se sont présentées et qu'elle a pu les traiter rapidement par téléphone et échange de courriels avec le service social. Elle ne constate pas de problème à Mananjary. Mme RAHARIMANANA indique également qu'il n'y a pas de difficultés au niveau des OLES à Majunga. Les situations sont réglées assez rapidement. Pour elle, le problème se situe surtout au niveau de l'état-civil car les transcriptions prennent du temps.

Le Consul Général rappelle la mission des Consuls honoraires, il n'est pas attendu d'eux qu'ils traitent les demandes mais qu'ils les identifient et les signalent au service social en vue

de la mise en place d'un suivi. Ils rappellent aux Consuls honoraires qu'ils doivent relayer auprès des citoyens en province les dates des missions du service social et médico-sociales en plus des informations diffusées sur le site du Consulat et les réseaux sociaux.

Mme BODET annonce le planning prévisionnel des missions 2018. Elle rappelle que la clôture budgétaire se fait à la fin du mois de novembre et que le calendrier des missions à venir est établi avant ce délai. M. FRASLIN et Mme BRET souhaitent que des missions dans les communes de Fianarantsoa et de Manakara soient inscrites sur la liste, ainsi que Mananjary si possible (environ 10 allocataires à Mananjary).

M. CHAOUI demande qu'il soit noté dans le PV qu'un problème d'insuffisance de moyens financiers est constatée ce qui ne permet pas de faire des missions tous les ans dans certaines villes mais tous les deux ans. Le Consul Général rappelle une nouvelle fois qu'il y a également les moyens humains à prendre en compte et pas seulement l'aspect financier. En effet, cela mobilise au moins 2 agents pour chaque mission. M. CHAOUI demande à ce que la question des moyens humains soit aussi inscrite dans le PV.

M. FRASLIN demande quelles sont les perspectives connues pour l'évolution des effectifs du poste consulaire en 2019. Le Consul Général répond qu'il est possible qu'il y ait des réductions d'effectif en 2019 mais très improbable d'envisager une augmentation des moyens humains.

Service social et établissements scolaires.

Le service social conjointement avec les équipes pédagogiques des établissements scolaires accompagne les enfants rencontrant des difficultés d'apprentissage dès la moyenne section jusqu'au lycée. Ces difficultés scolaires sont souvent liées à un handicap non identifié ou existant mais aussi à des troubles d'apprentissage du langage oral et écrit et parfois à la coexistence des deux. A titre d'illustration, **35** enfants scolarisés dans le réseau AEFE (Tananarive et en provinces) bénéficient d'un suivi en psychologie et orthophonie. **6** de ces enfants bénéficient d'un soutien humain dans le cadre de l'Accompagnement des Enfants en Situation de Handicap (AESH) mis en place en lien avec l'établissement, le CMS et la MDPH sur financement de l'AEFE. Un travail similaire est effectué auprès des établissements qui nous sollicitent à Tananarive ou en province.

Rapatriement français: indigents, pour études ou raisons médicales

Hors budget du CCPAS, le service social a organisé avec l'accord du Département le rapatriement pour études de **8** élèves bacheliers pour un montant de **5 420,67 €,** financés sur les crédits centraux de la DFAE. Les familles ont toutes participé, selon leurs moyens, à l'achat du billet d'avion.

Comme chaque année ce poste s'est efforcé d'évaluer de la façon la plus objective possible les candidatures à partir de critères sociaux et éducatifs : niveau de revenus de la famille élargie, niveau scolaire de l'élève, adéquation du baccalauréat avec les études envisagées, garanties d'insertion en France (accueil hébergement à l'arrivée).

Monsieur FRASLIN, constate une forte baisse du nombre de rapatriements pour études en longue période, d'une cinquantaine en 2009 à moins d'une dizaine en 2017. Mme BODET

rappelle les modalités de ce type de rapatriement et notamment la présence d'un tuteur pour l'accueil et l'hébergement à l'arrivée en France des jeunes. Cette condition est indispensable à l'accord de la DFAE.

Monsieur Philippe CASTELLAN, président de l'OLES EFM, indique que son association finance au niveau des études supérieures à Madagascar pour des enfants franco-malgaches. Les jeunes ne partent en France que dans un second temps (après la licence) en vue d'une intégration au niveau de Master. Il constate que ce départ retardé est plus efficace car les jeunes sont plus matures.

Concernant les rapatriements sanitaires, bien que le poste et le centre médico-social de l'ambassade soient très fréquemment sollicités dans le domaine médical aucun rapatriement pour raison médicale sur financement du Département n'a été sollicité par le poste en 2018. L'action conjuguée du service social et du CMS permet en sollicitant les familles, les proches, de mettre en place des solutions sur le plan local ou en lien avec les centres hospitaliers de la Réunion. Par ailleurs des informations sont régulièrement communiquées à nos compatriotes résidents, particulièrement les retraités français, affichées dans les locaux du consulat et dans nos consulats honoraires, pour les informer de la nécessité de disposer d'une assurance médicale/rapatriement.

Aide aux français résidents

a) **Bénéficiaires d'allocations CCPAS**

Le montant des dépenses 2018 au 16 novembre s'élève à **424 785.92€**

- **176** Allocataires de solidarité, **201 915,77€**
- **96** Allocataires « adulte handicapé », **167 747,65€**
- **30** Allocataires « enfant handicapé », **52 506,00€**
- **08** Bénéficiaires Secours Mensuels Spécifiques Enfants (SMSE), **2 622,50€**

(Dépenses prévisionnelles allocations du mois de novembre et décembre **86 948.97€)**

Du 1er janvier au 16 novembre 2018, des crédits d'un montant de **27 096,50€** ont pu être dégagés suite aux décès (**11**), départs (**12**) et (**04**) suppression pour changements de situation des allocataires.

Ces crédits dégagés ont notamment servis pour la prise en charge en cours d'année, après évaluations des ressources des intéressés et visites à domicile, de **16** nouveaux allocataires pour un montant de **15 027,65€**

Mme BODET précise qu'avec le reliquat de crédit 2018 des secours occasionnels sous la forme de colis de noël (alimentation, produit d'hygiène, sacs à dos pour les jeunes contenant des livres, cahiers….) seront remis aux familles les plus démunies avec l'aide des OLES, le service social aidera également pour l'achat de matelas spécial pour un adulte handicapé, un appareil lave-tête pour les pensionnaires de la Maison de retraite d'Antsirabe.

b) Dépenses de secours occasionnels et d'aides exceptionnelles

Le montant total des secours attribués en faveur **de 353 français** en difficulté s'élève à **22 209.39 €, au 16 novembre 2018.**

Cette année le service social, en collaboration avec l'EFM, a pris en charge le centre aéré pour 51 enfants de familles connues d'EFM, de Majunga et de Diégo-Suarez pour un montant de **5 019 ,22 euros**.

	TOTAL
Aide médicale	10 115,62 €
Psychologie	953,87 €
Orthophonie (15 séances minimum)	1 350,68 €
Aide à l'enfance (dont centre aéré)	6 908,41 €
Aide alimentaire	284,90 €
Frais d'obsèques	931,00 €
Aide à la personne	113,29 €
Aide à l'habitat	827,75 €
Emploi Formation	723,87 €
TOTAL	**22 209,39 €**

Le service social est toujours confronté à de nombreuses demandes de prise en charge au titre de l'aide médicale (remboursement de consultations, de frais de pharmacie, d'analyses). L'accès à la CFE malgré la 3ème catégorie aidée reste trop onéreux pour certains Français dont les revenus sont modestes.

Comme l'an passé, en lien très étroit avec les OLES de Tananarive et de province, le poste s'est efforcé de renforcer notre soutien aux français les plus démunis sur l'ensemble du territoire. Les missions effectuées par le service social et les médecins du CMS ont permis comme sur Tananarive, d'identifier les difficultés. D'autre part, un colis de Noël (hygiène, alimentaire) va être remis en fin d'année à **595** personnes en difficultés (allocataires CCPAS, personnes seules démunies, orphelins), résidant en province ou à Tananarive.

Ces actions menées sur l'ensemble du territoire ont mis une fois de plus en avant la nécessité de disposer de bénévoles engagés au sein des OLES sur tout le pays et souligné la forte complémentarité existante entre l'action menée par le poste et celle conduite par ces OLES avec le soutien constant de l'ensemble de nos consuls honoraires.

c) Formation professionnelle

Le montant des dépenses engagées s'élève à **723,87 €** pour 3 bénéficiaires (dont 1 dans l'hôtellerie dans un centre de formation à Fianarantsoa, 1 à l'université privée à Tananarive, filière ressources humaines, et une aide financière afin qu'un jeune adulte puisse

se présenter à un concours à la Réunion pour entrer dans l'armée française mais l'intéressé a échoué.

Les dépenses de formation dans les alliances françaises à Tananarive et en province ainsi qu'à l'ASFOR à Tananarive ont continué à être financées sur les reliquats de dotations versés fin 2014 à ces partenaires lors de la clôture du CCPEFP de Tananarive. 2 candidats ont passé le test à l'ASFOR et ont échoués.

Le réseau des alliances françaises représente également un excellent support pour permettre une meilleure maitrise de la langue et préparer à des remises à niveau selon les études envisagées. 4 personnes sont inscrites pour suivre des cours ou passer des examens dans les diverses agences de l'Alliance française.

Le dispositif instauré en 2016 en remplacement de l'AFPA avec le soutien de Pôle-Emploi s'adresse à des candidats avec un projet professionnel établi souhaitant suivre une formation diplômante. Les candidatures sont soumises à Pôle-Emploi et le poste organise le passage de tests. Ce dispositif est peu sollicité à Madagascar, en 2018, 2 personnes ont passé les tests : un seul candidat a réussi les tests pour suivre une formation d'électricien en bâtiment, le début de la formation est prévue le 28 novembre, l'autre a échoué.

Messieurs CHAOUI et FRASLIN, soulignent une baisse de l'enveloppe dédiée à la formation. M. FRASLIN rappelle qu'il existait, jusqu'en 2014, une ligne budgétaire pour l'emploi et la formation : il regrette qu'il n'y ait plus de crédit dédié à la formation.

Le Consul Général répond que l'emploi/formation ne relève plus des postes. Monsieur FRASLIN précise que l'information présentée à l'Assemblée des Français de l'étranger en 2014 est l'inclusion des crédits emploi/formation dans la ligne budgétaire « actions sociales ».
Mme RAHARIMANANA, indique que les jeunes préfèrent partir en France métropolitaine ou à la Réunion plutôt que de se former à Madagascar.
Monsieur FRASLIN souligne de son côté une baisse au niveau de la qualité de l'offre de formation professionnelle depuis la fermeture des deux centres de formation AFPA (Antsirabe et Antananarivo) qui accueillaient plusieurs dizaines de stagiaires sur des cycles de deux ans.
Mme BODET répond qu'il y a toujours la possibilité de formation et précise qu'il y a toujours un reliquat d'argent à l'ASFOR. Cette année, seulement 3 jeunes ont souhaité s'orienter vers l'ASFOR, 2 ont échoués au test d'entrée.
Mme BODET informe l'assemblée qu'il y a la possibilité pour nos compatriotes de bénéficier des formations Pôle Emploi et rappelle la procédure.
L'intéressé doit prendre rendez-vous avec le service social, il pourra obtenir les informations sur les formations proposées ensuite des documents lui seront envoyés. Pôle Emploi contactera le candidat pour parler de son projet.
Si l'intéressé réussit les tests, le billet est à sa charge, la formation et l'hébergement seront pris en charge par Pôle Emploi. Dans l'attente de percevoir cette somme sur place, l'intéressé doit être en possession de la somme de 800/900 € afin de subvenir à ses besoins alimentaires.

1. Protection des français

La protection des Français a pour objectif de conseiller et orienter, dans le cadre de la réglementation et dans la mesure de ses possibilités, nos compatriotes qui rencontrent des

difficultés à Madagascar. On constate un nombre élevé de situations individuelles parfois problématiques.

En raison de leur diversité, on ne peut répertorier de manière exhaustive l'ensemble des cas, mais les motifs d'intervention les plus fréquents sont :

- Les vols, notamment ceux commis avec violence, qui sont en constante augmentation,
- Les affaires judiciaires pour lesquelles le rôle du Consulat général est limité et qui ne peuvent se traiter que dans les limites de la réglementation locale,
- 50 décès dont 17 rapatriements de corps ou de cendres,
- L'aide aux Français détenus auxquels l'agent en charge de la protection des Français rend régulièrement visite à Tananarive.

Agressions contre des ressortissants français

Faits dont le Consulat général a eu connaissance :

	2015	2016	2017	novembre 2018
Homicides	8	9	2	4
Vols avec violence	11	8	28	16
Enlèvements	4	6 + 2 tentatives	6 + 1 tentative	8

L'insécurité est en hausse régulière, les zones les plus touchées par l'insécurité sont la capitale, notamment pour ce qui concerne les vols à l'arraché. Les enlèvements sont au nombre de 7 cette année, 2 homicides ont été perpétrés à Tananarive, 1 à Antsirabe et 1 à Morondava. Les zones touristiques de Diego Suarez (site de la Montagne d'ambre) et la rivière Tsiribihina (en juillet et août) où 2 groupes de touristes ont été attaqués et volés par des individus armés, la région de Belo s/Mer figurent parmi les villes les plus touchées par les vols avec agression violente. L'insécurité est renforcée par la présence des dahalos (voleurs de zébus).

Monsieur CHAOUI indique qu'il y a plus d'enlèvements. Le service social n'est informé que des enlèvements de Français. Le Consul Général précise qu'il existe une base de données établie via l'ASI (Agent de Sécurité Intérieure). En ce qui concerne les nombreux vols, le nombre de laissez-passer délivrés par l'accueil consulaire est un indicateur : il est en forte augmentation.

Tananarive est en tête au niveau des homicides. Pour les enlèvements il y en a eu 1 à Tamatave et 7 à Tananarive. Au nom des élus et en qualité de Vice-président du Conseil consulaire, Monsieur FRASLIN a demandé une réunion d'urgence du Conseil consulaire pour traiter des questions de sécurité. Cette réunion aura lieu le vendredi 23 novembre sous la présidence de l'Ambassadeur.

II. BUDGET PREVISIONNEL 2019

1. proposition du taux de base pour 2019 (à débattre)

Taux de base :

Allocation de solidarité	:	**159 €**
Allocation pour adulte handicapé	:	**159€**
Allocation pour enfant handicapé	:	**107 €**
Allocation compensatrice continue	:	**116 €**
Allocation compensatrice discontinue	:	**58 €**
Abattement logement	:	**23,85 €**

Le montant du taux de base servi à Madagascar permettra de répondre aux besoins essentiels de nos compatriotes âgés nécessiteux d'autant qu'il est probable que le taux de conversion euro/ariary évolue favorablement au cours de l'année. Depuis 2015 l'évolution favorable du taux de change a permis une augmentation en ariary du montant de l'allocation servie à nos compatriotes. :

- Allocation de base janvier 2015: 166 € = 518 750 ariary
- Allocation de base janvier 2016: 161 € = 557 093 ariary
- Allocation de base janvier 2017: 166 € = 574 394 ariary
- Allocation de base novembre 2018 : 159 € = 633 466 ariary

La fluctuation du taux de chancellerie impacte grandement sur le montant des allocations perçues en monnaie locale par les allocataires.

L'objectif est de maintenir le pouvoir d'achat de nos allocataires malgré une inflation évaluée à 8,1% en rythme annuel, le montant de l'allocation reste par ailleurs supérieur au salaire moyen en vigueur à Madagascar et les allocataires bénéficient régulièrement de secours occasionnels pour la prise en charge des frais médicaux onéreux.

Le salaire minimum mensuel d'embauche à Madagascar (non agricole) s'élève à 1 55 523 Ar soit 44,27 € soit une haute de 7,99% (cf. note du Service économique).

Monsieur CHAOUI, demande qu'il soit inscrit dans le PV le fait que le montant servi en Ariary reste en régulière augmentation mais que sa revalorisation si on prend en compte l'inflation dans le pays. Mme BODET répond que le salaire minimum est en dessous du taux de base de 159 €.

Monsieur FRASLIN, indique que la dépréciation de l'Ariary est moins rapide que l'inflation. Il faudrait donc augmenter le montant de l'allocation en euros pour maintenir le pouvoir d'achat en Ariary. Pour maintenir en 2019 le pouvoir d'achat de l'allocation qui était versée en 2014 (509 202 Ariary), le taux de base devrait être porté à 182€ au taux de change actuel. En anticipant sur l'érosion de l'Ariary au rythme des quatre années précédentes, la valeur minimale serait de 170€.
Suite à cet échange, les conseillers consulaires présents demandent à l'unanimité une revalorisation du taux de base de 169€ pour maintenir le pouvoir d'achat de ces allocataires.

2. Renouvellements et nouvelles demandes d'allocations 2019

Enveloppe sollicitée pour 2019 avec un taux de base à 159 € : **545 566 €** (allocations et secours occasionnels)

a) Allocation de solidarité : **181** bénéficiaires pour un montant de **238 079 €**

b) Allocation « personne handicapée » :
- « adulte handicapé » **99** bénéficiaires pour un montant de **198 173 €**
- « enfant handicapé » **30** bénéficiaires pour un montant de **58 932 €**

c) Secours mensuels spécifiques enfants (voir tableau)
- 8 bénéficiaires pour un montant de **5 382 €**

Les SMSE (secours mensuels spécifiques enfants) proposés s'inscrivent dans le cadre du projet d'insertion mis en place pour ces enfants. En permettant d'assurer leurs besoins vitaux en complément des bourses scolaires, ces aides rendent possible les chances de réussite et d'insertion par l'éducation et la formation pour chacun d'entre eux. Le montant de chaque secours a été précisément calculé pour s'adapter aux nécessités spécifiques de chaque enfant sur le plan alimentaire, médical et éducatif.

3. Enveloppe des secours occasionnels 2019

Demande de crédits d'un montant de : **45.000** euros, même somme que celle allouée en 2017, incluant les financements des formations locales précédemment prises en charge sur le budget emploi formation.

Cette enveloppe de secours occasionnels permettra de maintenir un niveau d'intervention nécessaire à une véritable action sociale par l'intermédiaire d'aides sociales traditionnelles (médicales, alimentaires, enfance, amélioration de l'habitat…) et une capacité d'intervention dans le domaine de l'insertion professionnelle et de la formation.

III. Subventions aux organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES)

Les demandes de subvention pour 2019 et comptes rendus financiers doivent être envoyées au MAE avant le 1er février 2019. Par conséquent, les dossiers seront à transmettre au plus tard le 20 janvier 2019 au Consulat. Les conseillers consulaires souhaitent qu'une date soit fixée dès maintenant pour le conseil consulaire relatif aux OLES au nombre de 9 à Madagascar. La date retenue est le 28 janvier 2019.

IV. Action du centre médico-social

Le Centre médico-social de Tananarive (CMS) avec la présence d'un médecin-chef français expatrié, répond aux besoins de nos compatriotes en situation précaire, des élèves internes et boursiers du LFT et des personnels de la représentation française. D'autre part, son

statut lui permet d'être un interlocuteur reconnu et écouté par les autorités malgaches médicales et administratives. Le CMS est un partenaire essentiel et complémentaire du service social de ce poste. Par la qualification de son personnel, son fonctionnement, son type d'intervention (sur Tananarive et lors des missions en province avec le service social) il propose une réponse tout à fait adaptée aux besoins de nos ressortissants les plus démunis et de nos établissements scolaires pour les élèves en grande difficulté.

Le président laisse la parole au Docteur Cédric BELLEVILLE pour qu'il présente les actions du CMS en 2018.

Le Docteur BELLEVILLE évoque, entre autres, les publics reçus au CMS, l'activité de consultation, de conseil et d'orientation de la structure ainsi que les situations d'évacuations sanitaires. Il précise qu'un certain nombre de ressortissants âgés arrivent à Madagascar avec l'attention de se maintenir dans le pays mais qu'ils sont souvent en mauvais état de santé, d'où l'augmentation des décès.

Monsieur FRASLIN, indique que le CMS est financé, par vote au Parlement, sur le budget de l'aide sociale des français de l'étranger et que le premier bénéficiaire est l'Etat. C'est donc un élément positif pour lui que le CMS soit accessible aux autres compatriotes qui le sollicitent. Il craint une baisse budgétaire pouvant conduire à un changement de système alors que le système actuel a prouvé son efficacité avec un médecin-chef français qui dirige et des consultations accessibles car gratuites.

Le Dr BELLEVILLE souligne qu'il y a des prises en charge pour les urgences vitales, notamment dans le cadre d'évacuations vers la Réunion. Toutefois, bien que le CMS puisse faciliter le rapatriement vers la Réunion il n'a aucune prise sur les ambulances privées du territoire. Monsieur FRASLIN demande qu'une note relative aux évacuations sanitaires soit rédigée avec un point précisant les droits des français de l'étranger. En effet, cela faciliterait les démarches en cas de problème à l'arrivée en France. Le Consul Général indique qu'une note d'information sera rédigée en ce sens. Mme Bodet précise qu'il existe une note relative aux contrats d'assurance médicales/rapatriement affichée dans les locaux du consulat et sur le site.

Messieurs FRASLIN et CHAOUI, soulignent que par le passé il y avait une plage horaire au CMS réservée pour les élèves du lycée français et qu'elle n'existe plus. De plus, il n'y a plus de permanences dans les lycées. Aussi, il y a des contraintes de déplacements et les élèves doivent se rendre au CMS. Le Dr BELLEVILLE explique que le CMS réserve la plage horaire de consultations du mercredi après-midi aux élèves du LFT, que cela permet de disposer des moyens diagnostiques et thérapeutiques du CMS pour leur prise en charge, tout en garantissant la continuité du service aux autres patients, notamment pour les urgences, lorsque le 2ème médecin est indisponible. Enfin, le CMS ne disposant plus de véhicule propre rencontrait régulièrement des difficultés logistiques. Il rappelle toutefois qu'il y a des infirmières dans les établissements et que ces personnels contactent le CMS en cas de besoin.

M. FRASLIN souhaite savoir la régularité de l'actualisation de la liste de notoriété établie par le CMS. Le Dr BELLEVILLE répond que la liste de notoriété du CMS est actualisée de façon

continue. Cette liste est publiée sur le site du Consulat. De plus, le CMS possède en interne une liste de contacts de praticiens. A la différence de la liste de notoriété, ces contacts ne complètent pas un formulaire établit par le service social du Consulat, lequel permet d'être mentionné sur la liste de notoriété.

M. FRASLIN souhaiterait poser une question relative à l'adoption nationale. Le Consul Général dit que la question de l'adoption sera abordée dans une autre instance. M. FRASLIN demande à ce que les questions portant sur l'adoption soient traitées lors du Conseil consulaire sur le bilan annuel des activités du Consulat.

Questions diverses : Pas de points supplémentaires abordés. Clôture de la séance à 11h30. La Président remercie les différents participants. Les consuls honoraires quittent la salle.

Un conseil consulaire dédié aux nouvelles demandes et renouvellement à la CFE suit.